

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAGORCE  
SEANCE DU 08 avril 2025 à 20h30.**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mmes Marie-Laure GONTRAND et Marianne PAILLERON,  
MM. Hervé OZIL et Patrick ASTIER.  
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE et  
Sidonie JABBOUR,  
MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA et David ALBRAND.

Absents : M. Cyrille PONSOT qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.  
Mme Gwenaél CHAZOT Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE\_2025\_57 : Convention intervention musicale**

La Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche nous a adressé une convention pour des interventions musicales en milieu scolaire pour l'année 2025-2026.

Le cycle comprendra pour chaque classe inscrite, un forfait de 15 séances d'une heure pour les trois classes de la Commune (élémentaires et maternelles).

Le forfait étant de 900 euros, le coût pour la Commune s'élève à 2.700 euros (900€ x 3).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de signer la convention intervention musicale en milieu scolaire pour 2025-2026, pour un montant de 2.700 euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Bernard CHEVILLIAT



Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250408-DE\_2025\_57-DE

